

Incluant l'avenant #1 publié le 1^{er} Juillet 2021

Articles modifiés

- **IC 12 1 LE DEPART**

La plume noire marquée « 4 » signifie que la **RCV 30.2** s'applique. Ceci modifie « Signaux de course ».

- **IC 15.2 Système de Pénalité**

12.5.1 Pour chaque jour de course, la liste d'équipage devra être communiquée (**par email, whatsapp ou message texte**) au PC Course conformément à l'article C3.1 des RU.

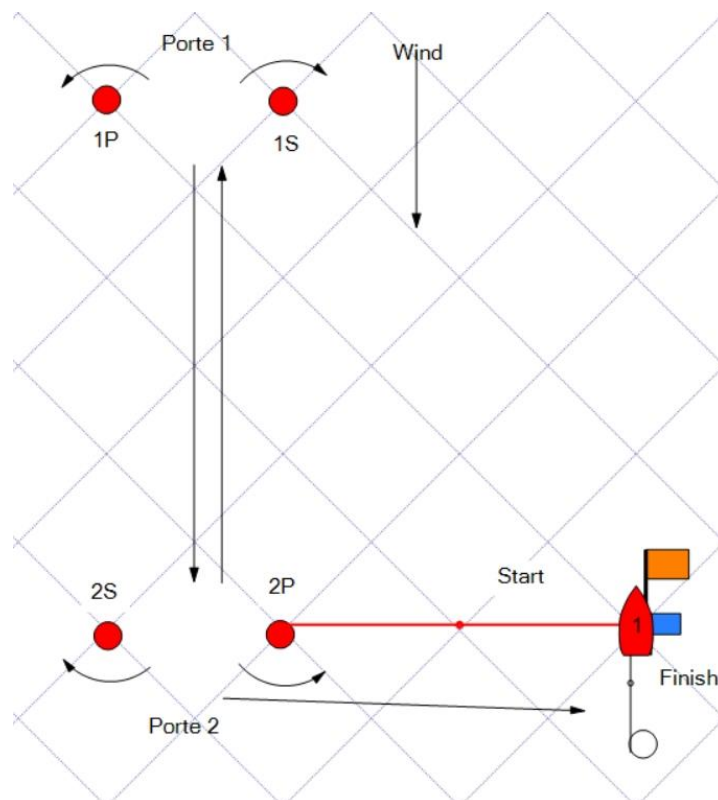
- **IC 26 Communication**

Supprimer : Les équipages pourront embarquer un smartphone et/ou une tablette tactile, utilisables ~~uniquement en émission, destinés à alimenter les réseaux sociaux.~~

- **Annexe 3 parcours construits**

Description des marques :

- La marque de départ est une bouée gonflable orange et noire à damiers « START »
- La marque Inner est une petite bouée gonflable orange et noire à damiers
- La porte 1 est une porte avec 2 bouées gonflables rouges
- La porte 2 est une porte avec 2 bouées gonflables rouges ou 1 bouée gonflable rouge et 1 bouée gonflable orange et noire à damiers « START »
- La marque d'arrivée est une bouée gonflable blanche et noire à damiers « FINISH »





- ✓ **Parcours 2 (flamme numérique N° 2)** : Départ – Porte 1 – Porte 2 – Porte 1 - **Marque 2P** - Arrivée
- ✓ **Parcours 3 (flamme numérique N° 3)** Départ – Porte 1 – Porte 2 – Porte 1 - Porte 2 – Porte 1 – **Marque 2P** - Arrivée
- ✓ **Parcours 4 (flamme numérique N° 4)** Départ – Porte 1 – Porte 2 – Porte 1 - Porte 2 – Porte 1 – Porte 2 – Porte 1 – **Marque 2P** – Arrivée

Si le pavillon G (IC 14.2) est envoyé avant ou avec le signal d'avertissement, l'arrivée est décalée et le parcours est le suivant ;

- ✓ **Parcours 2G (flamme numérique N° 2)** : Départ – Porte 1 – Porte 2 – Porte 1 – Porte 2 - Arrivée
 - ✓ **Parcours 3G (flamme numérique N° 3)** Départ – Porte 1 – Porte 2 – Porte 1 - Porte 2 – Porte 1 – Porte 2- Arrivée
 - ✓ **Parcours 4G (flamme numérique N° 4)** Départ – Porte 1 – Porte 2 – Porte 1 - Porte 2 – Porte 1 – Porte 2 – Porte 1 – Porte 2– Arrivée
- **Annexe 5 Système de pénalité**
A5.8 La procédure normale de réclamation d'un bateau, du comité de course ou du jury reste applicable pour **les incidents n'ayant pas fait l'objet d'une action des umpires selon A5.2.**

Le président du CC

Le Comité Technique

Le président du Jury

Véronique Aulnette

Jean-Luc Laurent

Thibaut Gridel